PROGRAMME DE FORMATION

Le centre de formation est habilité par la CARSAT et l'INRS depuis le 23/09/21 pour les formations SS4
Numéro 1506688/2021/Amiante sous-section 4-01/O-06

SS4 ENCADREMENT DE CHANTIER - PREALABLE

Le chef d'entreprise a l'obligation de former ses collaborateurs avant toute intervention sur des matériaux, équipements, matériels ou articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante, appelée intervention de sous-section 4. La réussite à l'examen de cette formation permet d'exercer sur ce type de chantier.

OBJECTIFS :
Conduire les interventions susceptibles de libérer des fibres d'amiante (SS4) et mettre en œuvre les moyens de prévention du risque amiante permettant d'assurer sa protection, celles des tiers et de l'environnement

CONTENU DE LA FORMATION :
Opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante, les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :
Les techniques pédagogiques proposées privilégient l'interactivité au sein du groupe. Elles favorisent l'alternance entre temps de réflexion, échanges, cas pratiques, mise en situation et apports théoriques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS :
Pour valider la formation, il faut avoir réussi l'évaluation théorique (questionnaire à choix multiple) et l'évaluation pratique (analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire). Pour réussir une évaluation, le stagiaire doit valider au minimum 3 thèmes sur 5 (rattrapage en cas de validation de 2 thèmes au minimum).

SANCTION VISÉE :
Attestation de compétences sous réserve de réussite aux examens théoriques et pratiques

MATÉRIEL :
En période de mesures sanitaires particulières, le stagiaire doit être muni de son propre masque adapté COVID-19.

RÉFÉRENCES :
Formation inscrite au répertoire spécifique RS6419 : Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels d'encadrement de chantier en sous-section 4.
https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6419/

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS :
Tout travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le mode opératoire.

DURÉE, EFFECTIFS :
5 jours (soit 35 heures)
10 stagiaires/session

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :
Certificat de réalisation de la formation

QUALIFICATION DES INTERVENANTS :
Formateur certifié INRS / OPPBTP

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :
Voir le bulletin d'inscription

TARIF ET DÉLAIS D'ACCÈS :
1250 € HT

Emilie Marquet
Responsable pédagogique

AMIANTE ET PLOMB FORMATION
Sémanet IV, 1 bis allée de la Combe 69380 LISSIEU - Tél. 09 81 26 34 43 – contact@ap-formation.com
SAS au capital de 10000 € – RCS 889 521 688 R.C.S. LYON – SIRET 88952168800016 – NAF 8559A - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84 69 17807 69 auprès du préfet de region Auvergne-Rhône-Alpes

PROGRAMME DE FORMATION

AMIANTE ET PLOMB FORMATION
Sémanet IV, 1 bis allée de la Combe 69380 LISSIEU - Tél. 09 81 26 34 43 – contact@ap-formation.com
SAS au capital de 10000 € – RCS 889 521 688 R.C.S. LYON – SIRET 88952168800016 – NAF 8559A - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84 69 17807 69 auprès du préfet de region Auvergne-Rhône-Alpes